



Approuvé par le Conseil d'administration de SwissDRG SA le 23.03.2023  
Avec les coûts d'utilisation des immobilisations (CUI)  
État au: 31.01.2023

# Catalogue RCG

ST Reha version 2.0 / 2024

## Explication

Le catalogue RCG présente les cost-weights journaliers. Le nombre de phases et leur durée respective influencent le cost-weight effectif. Pour calculer le cost-weight effectif facturable par cas, le nombre de jours dans la phase correspondante est multiplié par le cost-weight journalier puis la somme est établie sur la base des phases.

Le cost-weight effectif du cas  $i$  est calculé comme suit:

$$cwe_i = \begin{cases} ds_i \cdot cwj_{ph1} & \text{si } i \text{ dans phase 1} \\ bss_{ph1} \cdot cwj_{ph1} + (ds_i - bss_{ph1}) \cdot cwj_{ph2} & \text{si } i \text{ dans phase 2} \\ bss_{ph1} \cdot cwj_{ph1} + (bss_{ph2} - bss_{ph1}) \cdot cwj_{ph2} + (ds_i - bss_{ph2}) \cdot cwj_{ph3} & \text{si } i \text{ dans phase 3} \end{cases}$$

où :

- $cwe_i$  : cost-weight effectif du cas  $i$
- $ds_i$  : durée de séjour (en jours) selon les règles de facturation du cas  $i$
- $cwj_{ph1}$  : cost-weight journalier de phase 1
- $bss_{ph1}$  : borne supérieure en jours de phase 1
- $cwj_{ph2}$  : cost-weight journalier de phase 2
- $bss_{ph2}$  : borne supérieure en jours de phase 2
- $cwj_{ph3}$  : cost-weight journalier de phase 3

En plus d'un forfait ST Reha, des rémunérations supplémentaires peuvent également être facturées. Celles-ci se trouvent à l'Annexe 2 (rémunérations supplémentaires évaluées) et à l'Annexe 3 (rémunérations supplémentaires non évaluées) de la version de tarification du catalogue des forfaits par cas SwissDRG applicable pour l'année de facturation, ainsi que, si disponible, dans le catalogue des rémunérations supplémentaires du présent catalogue des forfaits par cas de ST Reha.

Les «restrictions à la facturation» doivent ici être prises en compte. De plus, une rémunération supplémentaire ne peut être facturée que si le code CHOP/ATC correspondant a été codé sur le cas selon les règles de codage en vigueur l'année de facturation et si toutes les conditions pour le codage selon le catalogue CHOP en vigueur l'année de facturation sont remplies.

Le RCG déterminé par le Grouper ne permet pas de tirer des conclusions sur le mandat de prestation respectif.

## Catalogue

RCG	Description RCG	Phase 1		Phase 2		Phase 3
		CWJ <sup>1</sup>	BSS <sup>2</sup>	CWJ <sup>1</sup>	BSS <sup>2</sup>	CWJ <sup>1</sup>
<b>TR11 Réadaptation pour enfants et adolescents</b>						
TR11A	Réadaptation pour enfants et adolescents avec diagnostic de complication ou avec charge supplémentaire particulière, ainsi qu'âge < 8 ans ou charge supplémentaire particulière	2.479				
TR11B	Réadaptation pour enfants et adolescents avec diagnostic de complication ou avec charge supplémentaire particulière, âge > 7 ans	1.932				
TR11C	Réadaptation pour enfants et adolescents, âge < 16 ans ou prestation thérapeutique supplémentaire particulière	1.749				
TR11D	Réadaptation pour enfants et adolescents	1.064				
<b>TR13 Réadaptation neurologique</b>						
TR13A	Réadaptation neurologique coûteuse avec diagnostic de complication ou avec charge supplémentaire	1.328				
TR13B	Réadaptation neurologique avec diagnostic de complication ou avec charge supplémentaire ou avec traitement particulier	1.120				
TR13C	Réadaptation neurologique	0.979				
<b>TR14 Réadaptation en médecine interne ou oncologique</b>						
TR14A	Réadaptation en médecine interne ou oncologique coûteuse avec diagnostic de complication	1.231				
TR14B	Réadaptation en médecine interne ou oncologique avec limitation fonctionnelle particulière	1.061				
TR14C	Réadaptation en médecine interne ou oncologique	0.925				
<b>TR15 Réadaptation gériatrique</b>						
TR15A	Réadaptation gériatrique coûteuse avec diagnostic de complication ou avec traitement particulier	1.115				
TR15B	Réadaptation gériatrique	0.988				
<b>TR16 Réadaptation musculo-squelettique</b>						
TR16A	Réadaptation musculo-squelettique coûteuse avec diagnostic de complication ou avec charge supplémentaire	1.137				
TR16B	Réadaptation musculo-squelettique avec limitation fonctionnelle particulière	0.992				
TR16C	Réadaptation musculo-squelettique	0.869				
<b>TR17 Réadaptation pulmonaire</b>						
TR17A	Réadaptation pulmonaire coûteuse avec capacités limitées ou avec traitement particulier	0.956				
TR17B	Réadaptation pulmonaire	0.888				
<b>TR18 Réadaptation psychosomatique</b>						
TR18Z	Réadaptation psychosomatique	1.024	14	0.652		
<b>TR19 Réadaptation cardiaque</b>						
TR19A	Réadaptation cardiaque coûteuse avec limitation fonctionnelle particulière	0.878				
TR19B	Réadaptation cardiaque	0.771				
<b>TR80 Réadaptation sans autre indication</b>						
TR80Z	Réadaptation sans autre indication	0.771	14	0.652		
<b>TR96 Impossible à grouper</b>						
TR96Z	Impossible à grouper					

<sup>1</sup>CWJ = cost-weight journalier

<sup>2</sup>BSS = borne supérieure en jours